

DECISION DE LA PRESIDENTE

23/022

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION YA FOUËÏ

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°1 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à Madame la Présidente du CCAS,

Considérant la nécessité de sensibiliser les habitants à la cause des droits des femmes, dans le cadre de la quinzaine des Femmes,

Considérant la volonté d'organiser une exposition « Mauvais genre(s) » du 6 au 17 mars 2023 à destination des enfants inscrits au dispositif CLAS du centre social Saint-Exupéry et de leurs parents,

Considérant que l'association YA FOUËÏ, a été choisie pour la location de cette exposition,

DECIDE

- Article 1^{er}** De signer la convention de prestation de service avec l'association YA FOUËÏ, représentée par Monsieur Gérard LEFEVBRE, 43 bis rue G.Anthonioz De Gaulle, 91200 ATHIS-MONS, pour un montant de 350 € TTC.
- Article 2** Que la dépense sera imputée au Budget 2023.
- Article 3** Le Directeur Général ou la Directrice Générale Adjointe des services de la commune de Montgeron sont chargés de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à (aux) intéressé(s).
- Article 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le

14 FEB. 2023


Sylvie CARILLON

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

ENTRE :

Le Centre Communal d'Action Sociale (Essonne), 112 avenue de la République – 91230 MONTGERON - numéro de Siret :269 100 814 00012, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Sylvie CARILLON, agissant au nom et pour le compte de celui-ci, en vertu de la délibération n°1 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration à Madame la Présidente du CCAS de la commune de Montgeron,

ci-après dénommé **La structure centre social**,

d'une part,

ET :

L'Association « YA FOUËÏ », représentée par Monsieur Gérard LEFEBVRE en sa qualité de Président, situé 43 bis rue G. Anthonioz De Gaulle - à ATHIS-MONS 91200,

Numéro Siret : 442 258 0500035 - Code APE : 9001Z

ci-après dénommé **le prestataire**,

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Cette convention a pour objet la location d'une exposition « Mauvais genre(s) » au centre social Saint-Exupéry, 2 rue du docteur Besson à Montgeron 91230.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

L'exposition sera louée (transportée et démontée gratuitement) du lundi 6 au 17 mars 2023.

ARTICLE 3 – PRIX ET REGLEMENT

Le règlement des sommes dues à la prestataire, d'un montant de **350€ TTC (trois cent cinquante euros)** sera effectué sur présentation d'une facture envoyée uniquement par voie **dématérialisée via le portail Chorus pro** (tout autre format sera rejeté), conformément aux obligations réglementaires.

ARTICLE 4 – ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Le centre social déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à cette mise à disposition, notamment dommage aux biens (pour ses bâtiments).

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-269100814-20230214-DP23022_STE

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'utilisation de son matériel ainsi que la responsabilité civile des intervenants. Il transmettra une attestation en ce sens au centre social.

ARTICLE 5 – COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (arbitrage, conciliation...).

Fait en deux exemplaires,

A Montgeron, le

14 FEV. 2023

Pour le Prestataire

L'Organisateur

Gérard LEFEBVRE

Président de l'association YA FOUËÏ

Sylvie CARILLON

Présidente du CCAS